

Demande de permis unique relative à un parc de quatre éoliennes à LEUZE-EN-HAINAUT

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	construction et exploitation d'un parc de quatre éoliennes en continuité d'un parc de neuf éoliennes
<u>Localisation</u> :	Chemin Damas
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone agricole
<u>Demandeur</u> :	E-Nosvents s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	CSD Ingénieurs+

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	15 septembre 2016
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT remet un avis favorable sur le projet de parc de quatre éoliennes tel que présenté.

La CRAT relève que le projet consiste en l'extension d'un parc éolien existant permettant d'optimiser le potentiel éolien du site. L'implantation à proximité immédiate des neuf éoliennes existantes aura également pour effet d'assurer la cohérence visuelle de l'ensemble du parc.

Afin de limiter les impacts acoustiques et stroboscopiques sur le voisinage, la CRAT insiste toutefois pour que les mesures adéquates de bridage soient mises en œuvre.

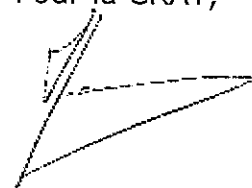
La CRAT est enfin défavorable à l'imposition de compensations biologiques pour ces quatre éoliennes à partir du moment où elles s'implantent dans une plaine déjà occupée par neuf éoliennes. La mise en place d'un programme spécifique d'arrêt des éoliennes permettra de réduire suffisamment les risques de collision et garantira un impact négligeable et non-significatif sur les chiroptères.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président